Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Publics et Institutions - U4

Session 2016 • Code sujet : **SPE4PI** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Les politiques de maintien à domicile des personnes âgées (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2016/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2016 - 1-Sujet.pdf

1. Les politiques de maintien à domicile des personnes âgées

À partir de six annexes statistiques et documentaires, l'épreuve examine le vieillissement démographique et les enjeux du maintien à domicile. Les documents traitent des réponses aux besoins, de la coordination des acteurs et de l'articulation entre solidarités publiques et familiales et responsabilité individuelle.

Question 1. Présenter les divers enjeux du maintien à domicile des personnes âgées pour la collectivité.

Le maintien à domicile permet aux personnes âgées de conserver leurs repères, leur autonomie et leurs liens sociaux, conformément à leur souhait, sans assimiler vieillesse et dépendance. C'est aussi un enjeu démographique : selon l'Insee, les 75 ans et plus représenteraient 16,2 % de la population en 2060, contre 8,5 % en 2007.

La collectivité doit prévenir la perte d'autonomie et adapter logements, transports, territoires et services publics. Elle doit soutenir les solidarités et répondre aux besoins de prise en charge. Enfin, la longévité représente une opportunité de développement de la silver économie, de l'innovation et de l'emploi, ainsi qu'un enjeu de cohésion sociale et intergénérationnelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le maintien à domicile répond aux enjeux d'autonomie, de prévention, d'adaptation des territoires et de solidarité, tout en offrant des possibilités de développement économique et de cohésion sociale.

Question 2

Question 2.1. Le maintien à domicile des personnes âgées implique une prise en compte de leurs besoins. Montrer que divers dispositifs et actions visent à répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées à domicile.

Les réponses se complètent et doivent être adaptées aux besoins évalués de chaque personne :

- **Autonomie et sécurité :** APA à domicile pour les personnes éligibles, aides techniques, téléassistance et adaptation du logement. Pour les GIR 5 et 6, l'accent porte notamment sur la prévention.
- **Santé et prévention :** actions des caisses de retraite, suivi médical, domo-médecine et interventions à distance.
- **Vie quotidienne et lien social :** services à domicile, actions ouvertes aux non-résidents et habitats regroupés ou intergénérationnels.
- **Accompagnement personnalisé :** les plans d'action personnalisés de la CNAV reposent sur une évaluation partagée des besoins et de la fragilité sociale.

Ces réponses associent aides humaines, financières, techniques et sociales.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> APA, prévention, aides techniques, adaptation du logement, services à domicile, suivi de santé, actions contre l'isolement et accompagnement personnalisé répondent à des besoins variés.

Question 2.2. La diversité de ces dispositifs entraîne l'intervention d'une multiplicité d'acteurs. Expliquer en quoi cette multiplicité rend l'accès aux services difficile pour les usagers et comment ce problème est pris en compte par les pouvoirs publics.

La « nébuleuse » des intervenants comprend notamment institutions publiques, caisses de retraite, mutuelles, assureurs et acteurs associatifs ou professionnels. La multiplicité des interlocuteurs, des informations et des démarches peut désorienter les personnes âgées et leurs proches, compliquer l'identification des aides et nuire à la coordination des réponses.

Pour rendre l'accès plus lisible, le rapport préconise un lieu de coordination et la logique du guichet unique. Il attribue à la CNSA une vocation de pilotage des politiques de perte d'autonomie. La coordination inter-régimes et l'évaluation partagée des besoins visent également à mieux orienter les usagers.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les interlocuteurs et démarches dispersés compliquent l'accès aux aides. Le guichet unique, la coordination inter-régimes et le pilotage envisagé de la CNSA visent à simplifier les parcours.

Question 3. Démontrer que les politiques de maintien à domicile reposent sur un équilibre entre solidarité publique, solidarité familiale et responsabilité individuelle.

- **Solidarité publique :** la CASA, prélevée à 0,3 % sur certaines pensions, doit apporter au moins 600 millions d'euros par an. L'APA à domicile, la prévention et l'adaptation du logement soutiennent les personnes âgées. Les pouvoirs publics doivent aussi soutenir les aidants, notamment par la formation et le répit.
- **Solidarité familiale :** les proches apportent présence et aide, mais leur engagement doit être soutenu pour pouvoir durer.
- **Responsabilité individuelle :** chacun peut exprimer ses choix de vie et, selon ses moyens, anticiper la perte d'autonomie par la prévention et l'adaptation de son domicile.

L'équilibre repose sur des responsabilités complémentaires : l'initiative individuelle et l'aide familiale ne remplacent pas la solidarité nationale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La solidarité publique finance et soutient, la famille accompagne et la personne exprime ses choix et anticipe selon ses possibilités : ces responsabilités se complètent.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2016)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve Publics et Institutions du BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, session 2016, code SPE4PI, dure quatre heures et a le coefficient 5. Elle porte sur le maintien à domicile des personnes âgées face au vieillissement démographique. Les questions évaluent l'analyse des enjeux collectifs, des dispositifs et acteurs, de l'accès aux services et de l'équilibre entre solidarités et responsabilité individuelle.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le vieillissement démographique implique d'adapter les services publics, les territoires, les logements et les politiques sociales.
- La prévention, les aides techniques et l'adaptation de l'habitat contribuent à prévenir la perte d'autonomie.
- La coordination entre les acteurs et une information lisible facilitent l'accès des personnes âgées aux services.
- Le maintien à domicile articule solidarité nationale, soutien familial et décisions individuelles d'anticipation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez les arguments sur les annexes et distinguez les données observées des projections démographiques.
- Présentez des dispositifs précis et reliez chacun aux besoins spécifiques auxquels il répond.
- Expliquez les difficultés de coordination entre acteurs et le rôle du guichet unique pour l'accès aux services.
- Traitez les solidarités publique et familiale ainsi que la responsabilité individuelle, puis montrez leur complémentarité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment utiliser les données démographiques de l'annexe 1 dans une réponse ?

Repérez l'évolution des effectifs et de la part des personnes âgées, puis reliez-la aux enjeux collectifs du maintien à domicile. Pour les années futures, présentez les chiffres comme des projections et non comme des données constatées.

Q : Que signifie le guichet unique évoqué dans le sujet ?

Le guichet unique vise à simplifier l'accès des usagers dans un environnement où interviennent des institutions et des experts variés. Il suppose une meilleure coordination entre acteurs et une information plus claire sur les services disponibles.

Q : Quel est le barème et comment organiser son temps ?

La question 1 vaut 12 points, la question 2 vaut 14 points et la question 3 vaut 8 points. L'expression et la composition représentent 6 points. L'épreuve dure quatre heures et aucun matériel n'est autorisé.

Q : Quels critères de notation sont explicitement indiqués ?

Le sujet fournit un barème par question : 12 points pour la question 1, 14 pour la question 2 et 8 pour la question 3. L'expression et la composition valent 6 points. Aucune grille détaillée par critère n'est fournie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btssp3s.fr/assets/annales/bts-sp3s/E4 - ICAF et méthodologie de projet/2016/BTS SP3S - E4 - ICAF et méthodologie de projet - Session 2016 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.